

L'enseignement de la *Technique des fouilles* à l'Université de Liège

PIERRE NOIRET

M^{me} Marguerite Ulrix-Closset a assuré durant plusieurs années l'enseignement de *Technique des fouilles* à l'Université de Liège. Elle était alors Chef de travaux et Maître de conférences et travaillait dans le Service d'Archéologie préhistorique, dirigé par M^{lle} Hélène Danthine. J'occupe la même position dans le même service, aujourd'hui dirigé par Marcel Otte, et les enseignements de *Technique des fouilles* me sont actuellement confiés. D'où cette contribution en hommage à l'un de mes prédécesseurs...

1. De 1963 à 1969

Jusque dans les années 1960, la formation en Histoire de l'Art et Archéologie à l'Université de Liège n'incluait pas de cours de *Technique des fouilles*, et d'une manière générale en Belgique, l'approche du terrain manquait dans les universités. En 1962, H. Danthine, titulaire de la chaire d'Archéologie préhistorique, présenta au Conseil de l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université de Liège, une motion concernant la création d'un service des fouilles au sein de l'Université, estimant que cela « serait de la plus haute utilité » (séance du 25 octobre 1962). Cette motion, émanait du Centre national de Recherches archéologiques en Belgique, et avait été transmise peu de temps auparavant par le Recteur M. Dubuisson aux professeurs de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie. En voici les termes :

« Le Centre national de Recherches archéologiques en Belgique, réuni en assemblée générale le 12 janvier et le 16 juillet 1962, après avoir consacré un examen approfondi à la situation de la recherche archéologique en Belgique ;

constate avec regret que des institutions qui ont parmi leurs missions celle d'exécuter des fouilles archéologiques ne sont pas armées pour remplir cette tâche ;

considère qu'il appartient aux Universités de former des archéologues qualifiés, notamment en leur fournissant sur le terrain un enseignement technique de la pratique des fouilles ;

exprime le souhait qu'à chaque chaire d'Archéologie nationale soit rattaché un service des fouilles et que les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement de ce service soient accordés ;

décide d'envoyer cette motion à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, à Messieurs les Recteurs des quatre Universités et à Monsieur le Président du Conseil national de la Politique scientifique. »

(Lettre du Cabinet du Recteur, datée du 3 août 1962.)

Cette motion resta alors sans suite, mais eut une conséquence directe. Cinq mois plus tard, un point de l'ordre du jour du Conseil de l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'ulg. concerna la « création éventuelle d'un cours libre de technique des fouilles », suite à une lettre du Recteur :

« dans laquelle il annonce que le Conseil d'Administration envisage l'organisation d'un cours libre de technique des fouilles qui serait assuré par un membre de notre institut. Mlle Danthine se réjouit de cette initiative et considère que la création d'un cours libre de technique des fouilles serait une étape tout indiquée en attendant que le Conseil d'Administration trouve la formule définitive pour cet enseignement. Elle estime, en outre, que pour être vraiment effectif, ce cours devrait s'étendre sur 60 heures-année de manière à accorder à la pratique qu'il suppose un temps suffisant.

« Le Conseil de l'Institut approuve à l'unanimité les paroles de Mlle Danthine et propose de lui confier ce nouvel enseignement à partir de l'année académique prochaine. »

(Séance du 20 mars 1963.)

Le cours de *Technique des fouilles* fut donc créé dès l'année académique 1963-1964. Un an plus tard, le Conseil examina une proposition relative au renouvellement de ce cours libre de 60 h pour l'année académique 1964-1965, suite à la demande d'H. Danthine, et approuva ce renouvellement, « [é]tant donné le succès de cet enseignement auprès des étudiants [...] » (séance du 10 mars 1964). D'après le programme des cours de la Faculté de Philosophie et Lettres, les étudiants pouvaient suivre ce cours en licence I ou II (selon la terminologie de l'époque). Et le même renouvellement fut demandé (et accordé) pour l'année académique 1965-1966, avec les précisions suivantes :

Mlle Danthine « rappelle la nécessité pour des étudiants qui veulent se consacrer à l'Archéologie, de connaître les principes généraux de la technique des fouilles. Ce cours [...] est suivi régulièrement par une dizaine d'étudiants. »

(p.-v. du Conseil de l'Institut, séance du 24 mars 1965.)

Le statut du cours fut évoqué en 1965, toujours lors d'un Conseil de l'Institut, à propos de l'organisation des chaires des enseignants. Dans le p.-v. de la séance, la liste des cours d'H. Danthine était suivie de cette remarque :

« Enfin, si le cours de Technique des fouilles, actuellement inscrit au programme de l'Institut comme cours libre, était transformé en cours facultatif, [Mlle Danthine] estime qu'il devrait être également rattaché à la chaire d'Archéologie préhistorique. »

(Séance du 10 juin 1965.)

C'est-à-dire à la sienne. Et quelques mois plus tard, H. Danthine présenta au Conseil de l'Institut une proposition visant à transformer ce cours libre en cours facultatif, « [...] ce qui lui éviterait de devoir demander chaque année le renouvellement de ce cours [...] » (séance du 24 novembre 1965).

Remarquons que la question de la création d'un service des fouilles lié à l'Université et à l'Institut n'était alors pas été réglée, puisque H. Danthine intervint lors de la même séance sur ce problème, sans plus de succès dans les faits.

En janvier 1966, le statut du cours fut de nouveau examiné et, lors d'un Conseil de l'Institut, H. Danthine donna lecture d'un rapport rédigé à cet effet, aussitôt approuvé à l'unanimité :

« [...] La technique des fouilles s'est singulièrement développée et compliquée, en particulier au cours des deux dernières décades. On s'est aperçu que la position des documents, la manière dont ils sont groupés, le milieu qui les environne, de légères différences dans la coloration ou la structure d'un terrain pouvaient avoir plus d'importance et plus d'intérêt pour la reconstitution du passé, que les objets eux-mêmes.

« La manière de fouiller doit être d'autant plus minutieuse et plus précise que, selon une comparaison célèbre dans le monde des archéologues, une fouille est comme un livre qui présenterait la particularité de ne pouvoir être lu qu'à la condition de le détruire. Il faut donc qu'un archéologue sache très précisément comment mener sa fouille — s'il doit procéder à des décapages de grandes surfaces ou, au contraire, multiplier les coupes — qu'il soit capable aussi de faire tous les relevés de planimétrie et de nivellement nécessaires, de situer la position exacte de chaque document, capable aussi de prendre des photos, de consolider, sur place d'abord, en laboratoire ensuite, les objets fragiles ou susceptibles de s'altérer rapidement ; il importe enfin qu'il connaisse tout ce que les sciences auxiliaires, toutes les techniques modernes peuvent lui apporter, et cet apport est considérable.

« Ne prenons comme exemple que les procédés de prospection et de datation. À côté des procédés traditionnels et de la prospection par avion dont les résultats sont vraiment spectaculaires, l'archéologue peut à présent avoir recours, selon les circonstances, à la prospection électrique, à la

prospection électromagnétique, à la prospection chimique, tandis que pour dater les différentes couches archéologiques qu'il a rencontrées s'offre à lui tout un éventail de possibilités, variant selon les documents dont il dispose : dendrochronologie, datation par le ¹⁴C, le potassium-argon, la thermoluminescence des terres cuites, l'hydratation de l'obsidienne, la teneur des ossements en fluor.

« De chacune de ces méthodes, il faut que l'archéologue connaisse les avantages comme les inconvénients, les possibilités comme les limites et les causes d'erreur, connaissance que seul peut donner un enseignement spécialisé.

« La pratique est certes indispensable à la formation d'un futur fouilleur ; des fouilles sont d'ailleurs inscrites au programme des cours d'Archéologie préhistorique, d'Archéologie romaine, d'Archéologie du moyen âge, mais il est évident que toutes les méthodes, toutes les techniques, tous les appareils ne pourront jamais être utilisés sur une seule et même fouille. C'est pourquoi à côté de l'enseignement pratique, il faut prévoir un enseignement théorique où seront exposées systématiquement les connaissances nécessaires permettant, plus tard, sur le terrain, de choisir tel mode de prospection plutôt que tel autre, d'appliquer la méthode de fouilles susceptible de donner les meilleurs résultats, de faire toutes les observations et relevés nécessaires, de récolter correctement les échantillons destinés à être étudiés par les spécialistes d'autres disciplines, de connaître enfin les diverses ressources que le développement des sciences met à présent à la disposition des archéologues.

« Cet enseignement me paraît d'autant plus indispensable que l'intérêt pour le résultat des recherches archéologiques ne fait que croître, que les fouilles se multiplient dans tous les pays du monde et que, dans ce domaine, la Belgique est fort en retard sur les autres pays d'Europe. En ce moment, d'ailleurs, il est fait dans notre pays un réel effort pour combler ce retard comme le montrent d'une part, la création et le récent développement d'un Service des fouilles de l'État et, d'autre part les fouilles que la Belgique a déjà entreprises en Grèce et en Italie et celle qu'elle s'apprête à reprendre sur le site d'Apamée (Syrie).

« Il appartient aux Universités de former, par la théorie comme par la pratique, les équipes de fouilleurs parfaitement au courant des multiples aspects de la tâche qui les attend. »

(Séance du 26 janvier 1966.)

Qu'ajouter ?

La convocation à la séance du 15 juin 1966 du Conseil de l'Institut prévoyait à l'ordre du jour les points suivants (parmi d'autres) :

« 3. Proposition d'attribution du cours facultatif de Technique des Fouilles.

« 4. Suppléance à assurer pour l'année académique 1966-1967 du cours facultatif de Technique des Fouilles. »

Je n'ai pas retrouvé le p.-v. de cette séance et je ne sais donc pas à qui cette suppléance a pu alors être confiée, ni pourquoi il fallait une suppléance... Le programme des cours de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'année académique 1966-1967 attribuait en effet le cours *facultatif* [je souligne] de *Technique des fouilles* à « N... », ce qui signifie que le statut du cours a bien changé, mais aussi que pour cette année 1966-1967, ce n'est pas H. Danthine qui l'assurait... Est-ce bien sûr ? car en novembre 1966, un autre p.-v. signalait une « Copie d'une lettre de M. le Recteur [...] en date du 5 octobre 1966 annonçant que Mlle Danthine est chargée du cours de *Technique des fouilles* (cours facultatif) » (séance du 9 novembre 1966). Il y eut peut-être flottement dans le chef d'H. Danthine quant à ce cours ; retenons que c'est l'indication qu'elle ne souhaitait peut-être pas se charger tous les ans de cet enseignement.

Lors de la séance du 28 juin 1966 fut évoquée une réforme des cours (qui aboutit en 1969). Il y était notamment question de transformer le cours facultatif en cours à option. Et cette réforme concernait aussi les stages de fouilles. Si la question de l'enseignement théorique de la pratique des fouilles avait été réglée depuis quelques années par la création du cours, celle de la pratique de terrain était liée à d'autres cours (d'Archéologie) pour lesquels les étudiants étaient tenus de réaliser des fouilles et/ou des excursions. La réforme augmenta ces prescriptions, jusqu'à « 10 jours d'excursions et fouilles » pour le cours d'Archéologie préhistorique en première candidature, et « 15 jours d'excursions et fouilles » pour chacun des cours suivants en licence : Archéologie préhistorique, Archéologie romaine et gallo-romaine et Archéologie médiévale. Mais pas de fouilles pour le cours de *Technique des fouilles*... On peut penser que, derrière la création du service des fouilles revendiquée par H. Danthine, résidait notamment la préoccupation de pouvoir organiser des fouilles en Belgique, afin d'être en mesure de proposer aux étudiants des lieux de stages.

Le projet de création d'un Centre Interdisciplinaire de Recherches Archéologiques fut examiné par le Conseil de l'Institut lors de la séance du 30 juin 1967. Ce Centre remplaçait en quelque sorte le service des fouilles évoqué les années précédentes et, entre autres arguments, il ressort du p.-v. que ce Centre devait être chargé « des fouilles, en liaison avec les divers enseignements ». Le 13 novembre 1968, le Conseil d'Administration de l'Université de Liège en décida la création à partir du 1er janvier 1969.

Dans le cadre du projet de réforme des cours mentionné ci-dessus, H. Danthine proposa aussi que le cours soit rendu obligatoire en licence pour certains étudiants (p.-v. du Conseil de l'Institut, séance du 29 octobre 1968), mais sans succès dans les faits. Lors de la même séance, ou en tout cas vers la fin 1968, une série de propositions concerna la création d'études de troi-

sième cycle, y compris une licence complémentaire de deux ans en *Technique des fouilles* (vous avez bien lu). Ceci est resté à l'état de projet, mais pour rêver, en voici le « programme idéal » (tabl. 1). On peut y voir une sorte d'illustration, dans le domaine qui nous occupe, des utopies de l'époque, mais aussi une extraordinaire clairvoyance quant aux besoins de l'Archéologie aujourd'hui.

2. Après 1969

Jusqu'en 1969 donc, le cours de *Technique des fouilles* (60 h) fut assuré par H. Danthine en tant que cours libre en licence I/II durant les années académiques 1963-1964 à 1965-1966, puis en tant que cours facultatif de 1966-1967 à 1968-1969. La « réforme de 1969 » aboutit, pour la licence, à la création de deux groupes, A (Antiquité) et B (Moyen Âge, Temps modernes et Époque contemporaine) et le cours à option fut désormais proposé aux étudiants des deux groupes, ainsi qu'à ceux de musicologie, en 1^e ou 2^e licence. Dans les programmes des cours des années 1970, H. Danthine en était la titulaire pour les années académiques 1969-1970 à 1979-1980.

Les étudiants participant à des fouilles archéologiques dans le cadre de certains cours d'Archéologie étaient « invités à réclamer aux responsables des chantiers des attestations spécifiant entre autres le genre de travail effectué par le stagiaire » (p.-v. du Conseil de Section d'Histoire de l'Art, Archéologie et Musicologie, séance du 14 mars 1975) et Marguerite Ulix-Closset s'inquiéta à plusieurs reprises qu'un affichage soit réalisé, assez tôt, d'une liste de chantiers de fouille accessibles aux étudiants pendant les vacances d'été.

Une autre réforme du programme des cours semble avoir été discutée au milieu des années 1970 et un document de travail émanant d'une commission réunissant enseignants (dont H. Danthine) et étudiants (dont A. Gob et Ö. Tunca) signale la création d'un (autre) cours de *Technique des fouilles* (30 h), libre celui-là et consacré au domaine grec ; il aurait dû être dispensé par J. Servais, mais n'a pas vu le jour. En 1978, il était toujours question de réforme, et notamment de rendre le cours obligatoire, « M^{me} Ulix [faisant] remarquer que la solution à ce problème est liée au choix d'un projet de réforme » (p.-v. du Conseil de Section HAAM, séance du 21 novembre 1978).

Le cours de 60 h fut finalement réattribué lors de l'admission à la retraite d'H. Danthine, avec quelques aménagements. Il fut transformé en deux cours obligatoires de 30 h chacun, l'un en 2^e candidature, l'autre en 1^e ou 2^e licence (pour les étudiants des orientations Archéologie, Antiquité et Ère moderne). Autre modification : ces cours furent désormais assortis de stages, également obligatoires, 5 jours pour le premier, 10 jours pour le second. Les programmes des cours indiquaient

1^e année	
Technique des fouilles / Exercices	60 h / 15 j
Topographie appliquée à l'archéologie / Exercices	30 h / 30 h
Méthodes de laboratoire / Exercices	30 h / 30 h
Éléments de géographie physique et de géologie du Quaternaire / Excursions	60 h / 45 h
Éléments de pédologie / Excursions	30 h / ?
Éléments d'anthropologie physique et de paléontologie humaine	60 h
Éléments de paléontologie animale et végétale du Quaternaire	?
Étude des techniques artisanales	30 h
2^e année	
Étude critique de rapports de fouilles	60 h
Techniques graphiques appliquées aux documents archéologiques / Exercices	15 h / 60 h
Application de méthodes de laboratoire / Exercices	60 h / 15 h
Muséologie / Visites	15 h / 5 j
Problèmes particuliers posés par les monuments d'architecture	?
Statistique appliquée à l'archéologie	30 h
Stage de 2 semaines à l'IRPA	
Trois stages de 2 semaines chacun sur des chantiers de fouilles différents (éventuellement à l'étranger)	
Avec rapport détaillé et critique sur chaque stage accompli.	

TABL. 1

Projet de programme d'une « licence complémentaire en technique des fouilles » (vers 1968).

une attribution à « N... » pour les deux années académiques suivantes.

En 1980-1981, c'est A. Gob qui en assura les enseignements, mais pour une année seulement (com. pers., juin 2011). C'est probablement R. Laffineur qui en fut chargé en 1981-1982, car il en devint le titulaire officiel ensuite. De 1982-1983 à 1999-2000, il assura le cours de 2^e candidature ; il assura également le cours de licence de 1982-1983 à 1986-1987 seul, puis un système d'alternance fut établi avec M. Otte, celui-ci donnant le cours chaque année paire dans le cadre d'un partim « Europe continentale » et R. Laffineur chaque année impaires dans le cadre d'un partim « Monde méditerranéen » (ce qui rappelle l'idée du cours libre de 30h qui aurait pu être donné par J. Servais).

Par la suite, M. Otte reprit le cours de 2^e candidature et Ö. Tunca le cours de licence, pour les années académiques 2000-2001 à 2005-2006. Depuis 2006-2007, j'assure les deux cours, d'abord en suppléance la première année, ensuite en tant que missions d'enseignement. La « réforme de Bologne » est passé par là ; le premier cours reste obligatoire en 2^e année de bachelier ; le second cours, désormais intitulé *Questions spéciales de technique des fouilles*, peut être choisi par les étudiants en 3^e année de bachelier. Dix jours de stages doivent être prestés pour chacun des deux cours.

3. L'enseignement de Marguerite Ulrix-Closset

Dans les programmes des cours des années 1970, H. Danthine est la titulaire du cours de Techniques de fouilles. Mais plusieurs de nos collègues se souviennent avoir eu cours avec M. Ulrix-Closset. Quand a-t-elle donné ce cours ? Précisément, je ne sais pas, car cette information n'est pas mentionnée dans les documents que j'ai pu consulter. Quand a-t-elle pu le donner ? Peut-être à partir de son doctorat puis de sa nomination en tant que Premier(ière) assistant(e), en 1971-1972, et certainement à partir de 1973-1974, lorsqu'elle devint Chef de travaux et Maître de conférences, jusqu'en 1979-1980 (le titre de Maître de conférences étant conféré à toute personne qui est chargée d'un enseignement sans faire partie du corps académique).

Pourquoi l'a-t-elle donné ? H. Danthine avait clairement souhaité que le cours de *Technique des fouilles* soit rattaché à la chaire d'*Archéologie préhistorique* et lorsqu'il s'est agi d'en confier la suppléance à quelqu'un, elle a dû se tourner naturellement vers quelqu'un de son service, en l'occurrence son assistante M. Ulrix-Closset.

En quoi a consisté son enseignement ? Un document non daté, mais que je situe (en fonction des archives qui lui sont associées) vers 1978-1979, propose un « aperçu des cours propres à la Section », c'est-à-dire la liste de l'ensemble des cours des quatre années, chacun accompagné d'un résumé, dont celui-ci :

Technique des fouilles (1 ou 2 L) – M^{lle} H. Danthine (M^{me} M. Ulix-Closset, suppléante)

La fouille, qui fournit aux chercheurs les matériaux d'études nécessaires à la reconstitution du passé, peut être considérée comme la technique fondamentale de la recherche archéologique. D'où la nécessité, pour tout archéologue, de posséder une solide connaissance de la « technique des fouilles ». Ce cours vise essentiellement à initier l'étudiant aux méthodes (modernes et traditionnelles) de détection des sites archéologiques, à la fouille proprement dite (choix raisonné des méthodes les plus adéquates, relevés topographiques, techniques photographiques, étude du milieu...), à l'apport des sciences dites auxiliaires (sédimentologie, palynologie, paléontologie, méthodes de datation...), aux méthodes de traitement de la documentation recueillie et, enfin, aux divers problèmes relatifs à la publication d'une fouille.

M. Otte se souvient que si le cours de Mlle Danthine était « à l'ancienne, style Agatha Christie » (com. pers., juin 2011), celui de Mme Ulix-Closset était « très rigoureux », avec de bonnes notions de topographie, impressionnant pour tout ce qui touchait aux mathématiques et à la trigonométrie ; l'utilisation d'une lunette de terrain était par exemple très bien expliquée, et les sciences auxiliaires effectivement présentées, y compris les méthodes de datation. Pour A. Gob, le cours était « très technique » (com. pers., juin 2011), détaillant par exemple les techniques de triangulation destinées aux relevés topographiques, domaine dans lequel sa formation de professeur de dessin était mise à profit. Et Ö. Tunca a confirmé que la rigueur était l'un des éléments que les étudiants pouvaient retenir de cet enseignement ; après l'avoir suivi, ils étaient en principe capables de savoir quoi faire sur le terrain (com. pers., juin 2011 et TUNCA, ce volume).

Une série de notes prises par une étudiante (d'après la graphie) inconnue (pas de nom sur ces feuilles), sans doute dans les années 1970, permet de se faire une idée précise du cours de Marguerite Ulix-Closset. Ce document, se présentant sous l'intitulé « Cours de Mme Ulix », appartient aux archives de M. Otte. On y trouve des listes bibliographiques commentées et organisées par chapitres, avec les cotes de rangement à l'UD ; quelques illustrations techniques accompagnent les questions de nivellement et de planimétrie (dont l'une au moins reconnue par A. Gob comme ayant été utilisée par M. Ulix-Closset ; FIG. 2) ; et bien entendu les notes de cours proprement dites. Le résumé donné ci-dessus est confirmé et les questions envisagées concernent (sous réserve que ces notes soient complètes) : la *prospection* (photographie aérienne, méthodes géophysiques, électromagnétiques, mécaniques et chimiques) ; la *fouille* étape par étape (y compris le pré- et le post-fouille, avec une présentation par cas [sites paléolithiques, sites de grotte, tumulus, cimetières, talus, fossés], l'évocation de

techniques spéciales [piliers-témoins, profils de laque, moulages au latex], de problèmes de consolidation, de préservation et d'emballage) ; la *photographie* (principe général, éclairage, types d'appareils photos) ; la *topographie* (planimétrie puis nivellement, avec présentation des instruments de mesure, descriptions précises de méthodes de relevés et des marches à suivre [ici se trouvent des notes dactylographiées, indiquant l'attention particulière pour ces questions]) ; l'*étude des sédiments* (évolution des dépôts quaternaires, systèmes de terrasses, remaniements, études de laboratoire, pédologie) ; l'*étude de la faune* et de la *flore* (méthodes de détermination et de dénombrement) ; les *cartes* et les *plans* (y compris avec la liste des ressources disponibles, cartes récentes et plans anciens).

4. Aujourd'hui

Dès le départ, l'intitulé du cours pouvait sembler curieux (« technique » [au singulier] « des fouilles » [au pluriel]). Il n'a pourtant jamais été modifié, alors que l'un des enseignements à en retirer est qu'il n'existe pas une technique pour toutes les fouilles, mais bien une série de méthodes différentes à savoir appliquer selon les cas, ainsi qu'H. Danthine le précisait déjà dans son rapport de 1966. Les mêmes opérations doivent à peu près dans tous les cas être réalisées (prospector, préparer le chantier, sonder, fouiller, enregistrer, relever, photographier, prélever, publier), mais pas nécessairement de la même façon. Et ce qui a changé au fil des années, ce sont précisément les techniques [au pluriel] dont dispose l'archéologue pour réaliser ces opérations. Un seul exemple : le numérique et l'informatique ont fait leur apparition, avec des applications importantes dans de nombreux domaines (dont les relevés et les photos). Leur utilisation est largement répandue, voire irréversible, mais avec des conséquences parfois néfastes (multiplication incontrôlée des fichiers de toute nature, problèmes de sauvegarde, et surtout une certaine croyance en la toute-puissance de l'informatique, qui n'est pourtant qu'un outil au même titre que le crayon et le papier) ; il faut intégrer ces changements dans le cadre de l'enseignement de la « technique des fouilles », lequel diffère aujourd'hui de ce qu'il a pu être hier, tout en restant structuré de la même façon.

Remerciements

Lorsque j'ai entamé mes études, Mme Ulix-Closset avait quitté ses fonctions et je n'ai pas bénéficié de son enseignement. J'ai pu la côtoyer au sein du Service de Préhistoire puisqu'elle n'a jamais cessé de venir prendre son courrier, de chercher des références ou que sais-je. Mon souvenir le plus précieux est un repas qu'elle avait

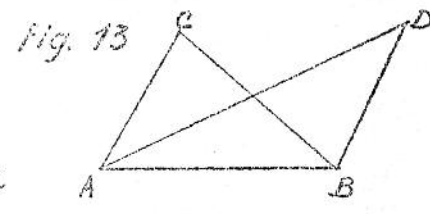
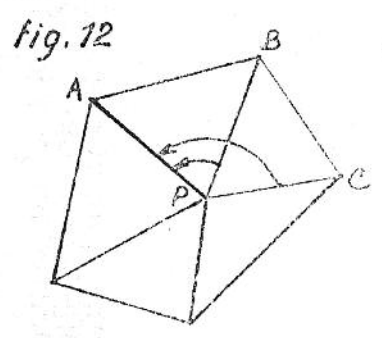
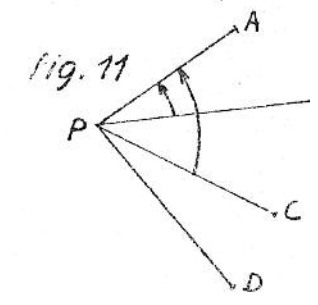
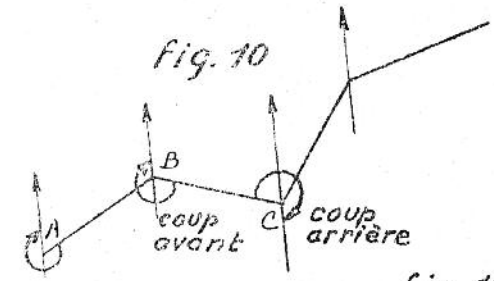
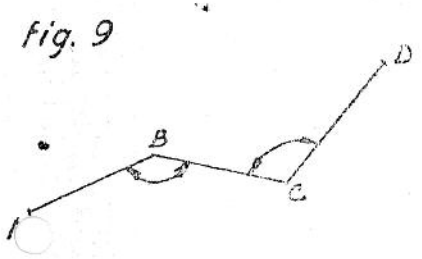
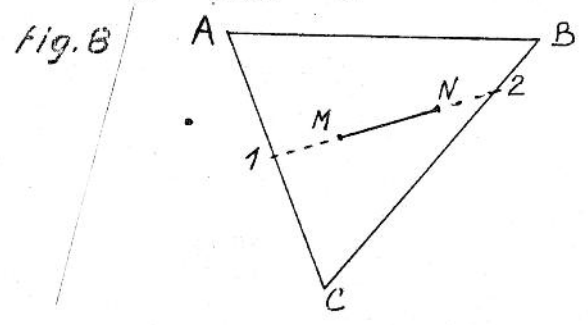
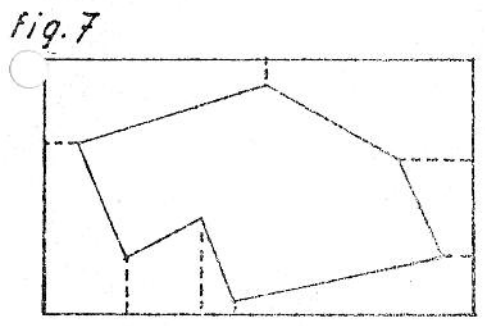
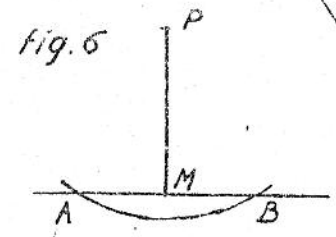
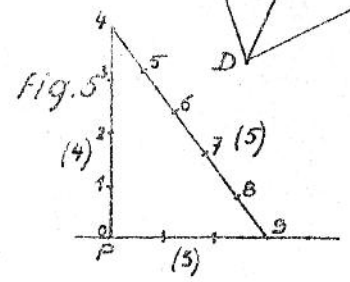
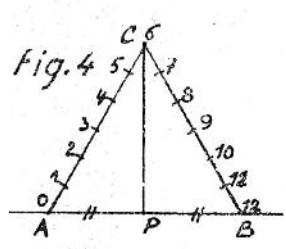
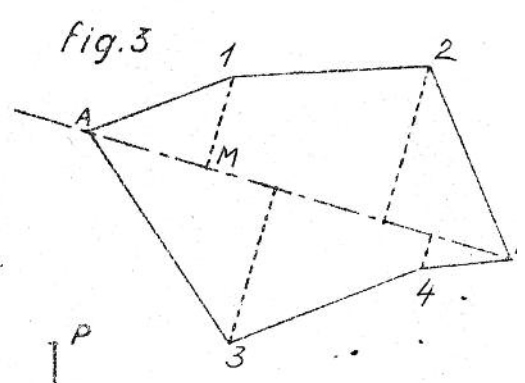
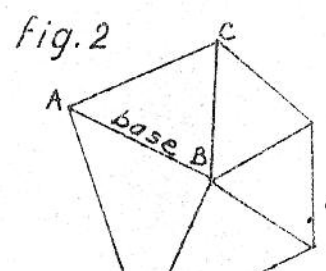
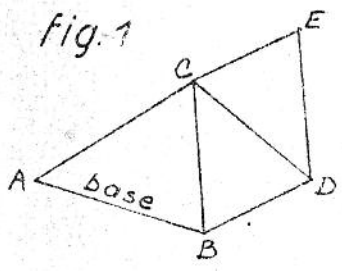
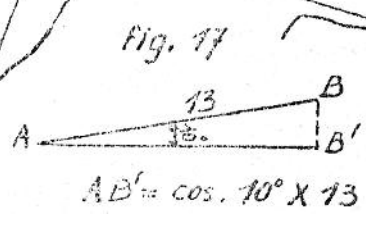
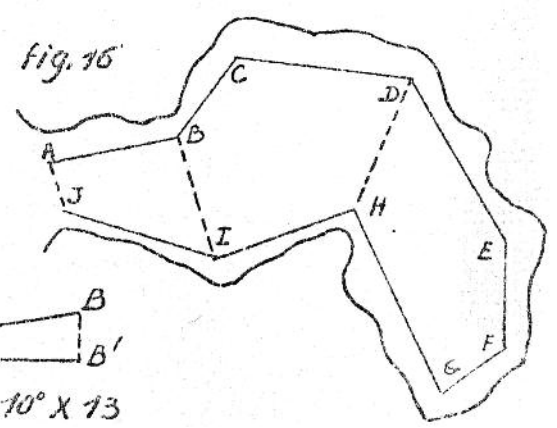
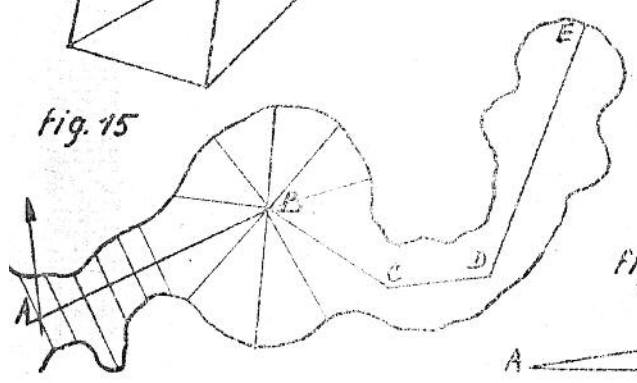


Fig. 14

Segm ^s	Azimat	Long.	Pente M.-D.
AB	290	13	10°



organisé en 2001 à son domicile ; y étaient conviés M. Otte et J. K. Kozłowski, ainsi que moi-même, en prélude au Congrès de Préhistoire de l'U.I.S.P.P. que nous organisons à Liège au mois de septembre. Il s'agissait aussi de discuter de mon travail de doctorat, car elle était membre de mon comité de Thèse et s'inquiétait entre autres du temps effectif dont je pouvais disposer pour cette recherche dans le cadre de mon mandat d'assistant chez M. Otte. Ces pages sont l'occasion de l'en remercier et — par là — de donner témoignage de l'attention qu'elle n'a pas manqué, j'en suis sûr, de prodiguer auparavant à plusieurs générations d'étudiants.

Les souvenirs d'André Gob, Patrick Hoffsummer, Marcel Otte, Michel Toussaint et Önhan Tunca, interrogés à son sujet, ont été précieux pour la rédaction de cette contribution.

Jean-Marc Léotard co-organise avec moi l'un des deux cours actuels de « technique des fouilles » et je profite de

l'occasion pour l'en remercier, particulièrement pour toute une série de considérations liées à l'évolution actuelle de la fouille et de ses techniques, justement.

Sources

Cette contribution est fondée sur des documents d'archives conservés au Service de Préhistoire de l'Université de Liège (fonds H. Danthine). Il s'agit principalement des p.-v. des séances du Conseil de l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, puis à partir de 1971 du Conseil de Section d'Histoire de l'Art, Archéologie et Musicologie. Quelques autres documents se trouvent dans ces archives, relatifs à la réforme des cours de 1969, ou parfois plus surprenants, ainsi le projet de création d'une licence complémentaire en technique des fouilles. Grâce à M^{me} Sabine Theunens, apparitrice de la Faculté de Philosophie et Lettres, j'ai pu dépouiller les programmes des cours et les annuaires du personnel de la Faculté depuis 1964.

FIG. 2

Planche utilisée par M. Ulrix-Closset pour enseigner les méthodes de planimétrie (vers 1978, à l'époque des premières photocopies).